



Nouveaux Tarifs

Des Frais de scolarité 2026-2027

La contribution familiale

Afin de réduire la charge imposée aux familles, les frais de scolarité de l'élève seront déterminés selon le revenu imposable. **Nous prendrons en vigueur l'avis d'imposition 2026.**

A - Voici le tableau de détermination de la catégorie tarifaire

Catégories	Revenu imposable et enfants à charge			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Catégorie AN	0 -15000	0 -17000	0 -19500	0 -21500
Catégorie BN	15001-20000	17001-22000	19501-24000	21501-26000
Catégorie CN	20001-25000	22001-27000	24001-29000	26001-31000
Catégorie DN	25001-30000	27001-32000	29001-34000	31001-36000
Catégorie EN	au-delà 30001	au-delà 32001	au-delà 34001	au-delà 36001

B - Les grilles tarifaires annuelles 2026 / 2027

Voici les 3 grilles tarifaires mises en place selon les échéances de paiement choisies :

➤ Formule P1 : Tarif annuel pour un règlement en 1 fois

Catégories	Tarif annuel	Mai 2026 Acompte-1 à l'inscription	Septembre 2026 Acompte-2 avant le 10/09/2026	Octobre 2026 Solde total Avant le 15/10/2026
Catégorie AN	2 040 €	250 €	250 €	1 540 €
Catégorie BN	2 346 €	250 €	250 €	1 846 €
Catégorie CN	2 652 €	250 €	250 €	2 152 €
Catégorie DN	3 213 €	250 €	250 €	2 713 €
Catégorie EN	3 774 €	250 €	250 €	3 274 €

*Tout dépassement de paiement mettra en application le tarif de la grille supérieure
L'inscription sera confirmée par le versement du premier acompte de 250€ en Mai 2026.*

➤ Formule P3 : Tarif annuel pour un règlement par trimestre

Catégories	Tarif annuel	Mai 2026 Acompte-1 à l'inscription	Septembre 2026 Acompte-2 avant le 10/09/2026	1er trimestre (octobre 2026)	2e trimestre (janvier 2027)	3e trimestre (avril 2027)
Catégorie AN	2 144 €	250 €	250 €	548 €	548 €	548 €
Catégorie BN	2 450 €	250 €	250 €	650 €	650 €	650 €
Catégorie CN	2 756 €	250 €	250 €	752 €	752 €	752 €
Catégorie DN	3 368 €	250 €	250 €	956 €	956 €	956 €
Catégorie EN	3 968 €	250 €	250 €	1 156 €	1 156 €	1 156 €

*Tout dépassement de paiement mettra en application le tarif de la grille supérieure
L'inscription sera confirmée par le versement du premier acompte de 250€ en Mai 2026.
Paiement à effectuer avant le 15 de chaque trimestre.*

IMPORTANT : les paiements pour la formule P3 seront effectués UNIQUEMENT par prélèvements SEPA

➤ **Formule P10 : Tarif annuel pour un règlement mensuel**

Catégories	Tarif annuel	Mai 2026 Acompte-1 à l'inscription	Septembre 2026 Acompte-2 avant le 15/09/2026	10 mensualités (octobre 2026 à juillet 2027) 1^{ère} échéance : octobre 2026 10^{ème} échéance : juillet 2027 à payer avant le 15 de chaque mois
Catégorie AN	2 160 €	250 €	250 €	10x 166 €
Catégorie BN	2 470 €	250 €	250 €	10x 197 €
Catégorie CN	2 780 €	250 €	250 €	10x 228 €
Catégorie DN	3 390 €	250 €	250 €	10x 289 €
Catégorie EN	3 980 €	250 €	250 €	10x 348 €

L'inscription sera confirmée par le versement d'un acompte de 250€ en Mai 2026.

Païement à effectuer avant le 15 de chaque mois.

IMPORTANT : les paiements pour la formule P3 seront effectués UNIQUEMENT par prélèvements SEPA

Restauration

Groupe Scolaire Yunus Emre

Le groupe scolaire YUNUS EMRE dispose d'un service de restauration qui permet à chaque élève de :

- Bénéficier d'un repas complet Halal et équilibré,
- Prendre le temps d'une pause, d'une récupération sans être contraint à des déplacements,
- Disposer d'un tarif avantageux

L'accès au service de restauration se fera par une carte individuelle et personnalisée du lundi au vendredi de 12h15 à 13h00.

➤ **Fréquentation annuelle en Demi-Pension: 5,20 €/ le repas**

L'élève s'engage pour le trimestre ou à l'année.

Les échéances de règlement sont payables en une seule fois au début de chaque trimestre.

Pour le bon déroulement de la demi pension, les parents doivent payer au début de chaque trimestre. Le service de restauration est fermé durant le mois du Ramadan.

➤ **Fréquentation ponctuelle : 10,00€/ le repas**

Les élèves qui ne souhaitent pas s'inscrire à la restauration scolaire, pour une année complète, ont la possibilité de fréquenter le restaurant ponctuellement, en fonction de leurs besoins. L'élève informera la vie scolaire avant 10h00 et effectuera le règlement de suite pour permettre au personnel restaurateur de faire le nécessaire.